

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant JOCELINE BRIDEAU	Numéro de permis 1023019	Date d'inspection Le 11 mars 2021	
Nom de l'établissement Garderie Les Frimousses		Numéro de téléphone (506) 395-9568	
Adresse 634 rue De L'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Lors de ma visite le ratio est respecté
- Après vérification les dossiers des enfants sont complets
- Les consentements sont tous complets dans les dossiers des enfants
- Après vérification les dossiers des membres du personnel sont complets.
- Après vérification les fiches de médicaments administrés sont complètes
- Un registre quotidien des incidents (mineur) est tenu et un rapport et les formules de rapport d'incident (majeur) sont remplies en cas d'incidents devant être signalés et l'exploitant avise le Ministère dans les 24 heures suivant l'incident
- Discussions avec l'exploitante, de plus en plus il y a des activités de planifiées et elle a commencé à faire des portfolios pour documentées les activités faites. Il a plusieurs activités d' afficher dans la garderie.

original signé par
Carole Savoie

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 mars 2021

Date

original signé par
Jocelyne Brideau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 mars 2021

Date